

DANS CE
NUMÉRO :

MOBILISATIONS 2

8 MARS 2

VIERZON 3

MERCI PATRON 3

Bulletin
d'adhésion 4

DATES A
RETENIR

• CTL
1er mars

• CDAS
4 mars

Tout le calendrier na-
tional sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr

PROJET DE LOI TRAVAIL,
NON MERCI !!

Travailler plus pour gagner moins :

L'augmentation des temps et des charges de travail fragilise déjà la santé et la vie personnelle et familiale.

Pourtant, ce projet de loi aggrave considérablement la situation :

- par simple accord d'entreprise, on pourra passer de 10 à 12h de travail maximum par jour ;

- par simple accord d'entreprise, on pourra passer de 44 à 46h de travail maximum par semaine sur 16 - semaines (au lieu de 12 aujourd'hui) ;

- il suffira d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins compensées. les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos.

Le temps de travail calculé sur trois ans

AUJOURD'HUI : Pour neutraliser le paiement des heures supplémentaires sur la semaine (au-delà de 35 heures), les chefs d'entreprise peuvent moduler - et donc calculer - le temps de travail sur une période plus longue. Sur un an avec l'accord des syndicats (les heures sup sont alors payées au-delà de 1 607 par an), sur un mois maxi en l'absence d'accord (heures sup payées au-delà de 151,6 heures par mois).

DEMAIN : Si l'employeur obtient l'accord des syndicats, cette modulation pourra se faire sur une période allant jusqu'à trois ans. En l'absence d'ac-

cord, elle ne pourra dépasser un mois comme aujourd'hui, sauf pour les PME qui comptent moins de 50 salariés, qui pourront aller jusqu'à seize semaines, soit quatre mois.

Les licenciements pour motif économique encore facilités

AUJOURD'HUI : Un licenciement pour motif économique n'est valable qu'en cas de fermeture d'entreprise, de réorganisation nécessaire au maintien de la compétitivité, de mutations technologiques ou de difficultés économiques. Si l'entreprise est incluse dans un groupe, la réalité de ces difficultés est appréciée dans le secteur d'activité du groupe auquel appartient l'entreprise.

DEMAIN : Une baisse du chiffre d'affaire ou du montant des commandes pendant quelques

mois suffira à le justifier. De plus, l'examen des difficultés économiques d'une entreprise appartenant à un groupe sera limité aux entreprises du groupe implantées en France, même si le secteur d'activité du groupe est fortement bénéficiaire dans sa totalité. Rappelons que les conséquences d'un licenciement pour cause économique, souvent étendues aux sous-traitants et à l'ensemble de la population d'un bassin d'emploi... sont à la charge de la collectivité.

ALORS MOBILISONS-NOUS ET SIGNONS LA PETITION :

loitravail.lol

Loi Travail : non, merci !

Mobilisons-nous contre le projet de Myriam El Khomri

→ JE SIGNE LA PÉTITION

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

MOBILISATIONS EN CHAÎNE A LA DRFIP NORD !!!

Depuis le début d'année, les mobilisations s'enchaînent à la DRFIP Nord : 19 janvier rassemblement à la DRFIP dans le cadre du CTL emplois, 26 janvier grève et manifestation Fonction Publique, le 15 février Horaires minimum dans de nombreux services (PARCE QUE LE RESTE DE L'ANNÉE, NOUS FAISONS « PLUS QUE LE MAXIMUM ») et dernière action en date, le 25 février, le rassemblement pour la venue du secrétaire d'état, Christian ECKERT.

Dans tous ces rendez-vous, la participation des collègues était forte.

Dans les prochaines semaines, nous continuerons à construire les mobilisations dans l'unité la plus large et sous toutes les formes possibles.



8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Gagnons l'égalité

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

27% d'écart salarial et 40% d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;

80% des tâches ménagères assumées par les femmes ?

80% des femmes qui considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail ;

La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière !

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous appelons les femmes à se syndiquer et à s'organiser pour gagner l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et lutter contre le sexisme et les violences.

L'égalité maintenant, c'est possible !



VIERZON SEULE LA LUTTE PAYE

Après un mois de grève, communiqué du 24 février des agents réunis en Assemblée Générale avec leurs organisations syndicales Solidaires, CGT, FO

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/vierzon-seule-la-lutte-payee-communique-du-24-fevrier-des-agents-reunis-en-assemblee-generale>

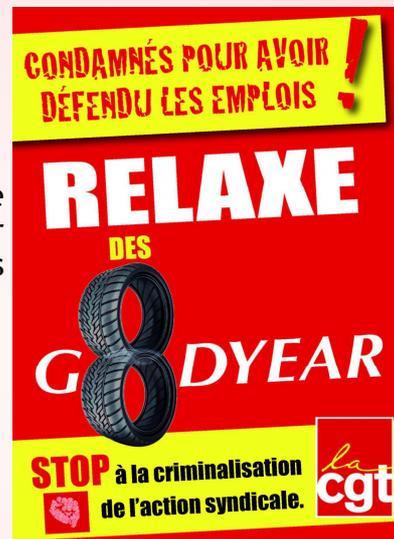


RELAXE DES GOODYEAR

La mobilisation continue.

Signons massivement la pétition pour exiger le retrait des poursuites contre les 8 de Goodyear condamnés à 24 mois de prison dont 9 mois ferme !

<https://www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-l-appel-des-goodyear>



MERCI PATRON

Pour Jocelyne et Serge Klur, rien ne va plus : leur usine fabriquait des costumes Kenzo (Groupe LVMH), à Poix-du-Nord, près de Valenciennes, mais elle a été délocalisée en Pologne. Voilà le couple au chômage, criblé de dettes, risquant désormais de perdre sa maison. C'est alors que François Ruffin, fondateur du journal Fakir, frappe à leur porte. Il est confiant : il va les sauver. Entouré d'un inspecteur des impôts belge, d'une bonne soeur rouge, de la déléguée CGT, et d'ex-vendeurs à la Samaritaine, il ira porter le cas Klur à l'assemblée générale de LVMH, bien décidé à toucher le coeur de son PDG, Bernard Arnault.

Mais ces David frondeurs pourront-ils l'emporter contre un Goliath milliardaire ?

Du suspense, de l'émotion, et de la franche rigolade.





web

cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Nord

Cité Administrative, porte 405,
175 rue Gustave Delory BP 90029
59018 Lille cedex
03 20 95 63 75

Secrétaire départemental : Laurent PERIN

CGT Finances Publiques Lille et environs

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

CGT Finances Publiques Valenciennes

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes
03 27 14 66 56

Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVE A LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :